



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0311**

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Givors**

objet : **Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon et appartenant à M. Charles Mazars - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2020-4308 du 8 juin 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0311**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	GIVORS
objet :	Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 6 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon et appartenant à M. Charles Mazars - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2020-4308 du 8 juin 2020
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n°2020-4308 du 8 juin 2020, la Métropole de Lyon a approuvé, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Oussekiné à Givors, l'acquisition des 6 lots de copropriété formant les lots n° 500, 501, 402, 407, 400 et 401 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 6 rue Charles Simon à Givors sur la parcelle cadastrée AR 404 et appartenant à monsieur Charles Mazars. La Métropole a donné son accord pour que ce dernier reste dans les lieux jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard, moyennant une indemnité journalière forfaitaire de 100 € en cas de non libération du bien à cette date.

II - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-4308 du 8 juin 2020

Monsieur Charles Mazars n'ayant pu encore finaliser son projet d'acquisition, il est probable qu'il ne puisse pas libérer le bien avant la fin de cette année.

C'est pourquoi, il est proposé, par la présente décision, de différer la date de libération du bien en modifiant la délibération précitée.

Aussi, il a été convenu que la Métropole entrerait en jouissance du bien à compter de la libération du bien fixée au 30 juin 2021 au plus tard et assortie de l'indemnité susvisée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve la modification apportée à la délibération du Conseil n° 2020-4308 du 8 juin 2020 relative au changement de la date de libération fixée au 30 juin 2021 des 6 lots de copropriété numéros 500, 501, 402, 407, 400 et 401 dépendant de l'ensemble immobilier situé 6 rue Charles Simon à Givors sur la parcelle cadastrée AR 404 et appartenant à monsieur Charles Mazars, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Oussekiné à Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Les autres éléments figurant dans la délibération du Conseil n° 2020-4308 du 8 juin 2020 restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.

.